

ARRETE DU MAIRE

ARRETE CONSTATANT UN BIEN SANS MAITRE - 19/2025

Le Maire de la commune de Saint Sulpice d'Arnoult

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu la loi 2004.809 du 13 aout 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales » et notamment son article 147,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs du 04 mars 2025,

Considérant que le bien n'a pas de propriétaire connu et qu'aucune formalité n'est mentionnée au fichier des hypothèques concernant le bien considéré,

Considérant au vu de ces éléments, que la parcelle A 1750 peut être considérée comme étant « sans maître »,

A R R E T E

Article 1^{er} : Il est constaté que le terrain situé « Pièce des Chênes », références cadastrales **A 1750** n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur la parcelle concernée. Il sera notifié au domicile de dernier propriétaire connu et sera transmis au représentant de l'Etat.

Article 3 : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble sera présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil. Le Conseil Municipal pourra l'incorporer dans le domaine privé communal.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Saint Sulpice d'Arnoult, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Lyliane SIGNAT



AR Prefecture

017-211704085-20250707-ARRETE192025-AR
Reçu le 07/07/2025